



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2224

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Requalification de la place Décurel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2224**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Limonest

objet : **Requalification de la place Décurel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 la requalification de la place Décurel à Limonest.

La place Décurel, avec la place de la Mairie qui lui fait face, représente l'espace majeur du centre-ville de Limonest. Il s'agit d'un espace en lien avec de nombreux équipements et, notamment, le parc des sports.

Cependant, la place prépondérante du stationnement, le peu d'ouverture sur l'avenue Charles de Gaulle, la sous utilisation des espaces connexes (terrasse de crèche, arrière de l'église) ne permettent pas, aujourd'hui, une valorisation suffisante de ce lieu.

Le projet a pour objectifs :

- d'ouvrir la place sur ces faces est et ouest (accroche à l'avenue Charles de Gaulle),
- affirmer la qualité patrimoniale du lieu (végétale et architecturale),
- simplifier la composition générale de l'espace pour rendre les usages plus fonctionnels,
- créer un lien et une continuité piétonne avec la place de la Mairie.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 40 000 € (ratio estimatif du budget alloué à l'accessibilité), notamment par la création de deux rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (une pour la place et une pour l'église).

Les travaux seront réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et la direction de l'eau. Le chantier débutera au second semestre 2011 pour être livré en octobre 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le **2° du Délibère**, il convient de lire :

"Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de **900 000 €** en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à **1 000 000 €** en dépenses."

au lieu de :

"Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 900 000 € en dépenses ;"

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la requalification de la place Décurel à Limonest.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2109 individualisée le 15 février 2010.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 000 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.